R·D·S·E

Rassemblement Démocratique et Social Européen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 octobre 2026

Projet de loi Protection des enfants : deux propositions de loi et trois amendements RDSE intégrés au texte

Le Sénat a achevé le 29 octobre l'examen du projet de loi relatif à la protection des enfants. Le groupe RDSE se félicite que plusieurs mesures portées par ses membres y figurent désormais, du contrôle de l'honorabilité à l'imprescriptibilité des crimes commis sur mineurs.

A l'article 5, le projet de loi reprend la proposition portée depuis février par Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde, relative au **contrôle de l'honorabilité des personnes intervenant au contact des mineurs**. En séance, elle s'est réjouie que le Gouvernement apporte enfin une réponse à cette « *réalité insupportable : des individus dangereux parviennent encore à exercer auprès d'enfants, en passant entre les mailles de contrôles sectoriels cloisonnés et incomplets* ».

L'article 6 s'inspire d'une proposition de loi de Maryse Carrère, présidente du groupe RDSE, renforçant la **protection judiciaire de l'enfant victime de violences intrafamiliales**. « *Ce texte partait d'un constat simple : notre droit ne permettait pas de protéger rapidement un enfant victime de violences au sein de son foyer lorsque l'autre parent, lui, est protecteur* » a-t-elle rappelé en séance. Si le dispositif a évolué au fil des débats, l'objectif demeure : mieux protéger les enfants.

Trois amendements portés par Marie-Claude Lermytte, sénatrice du Nord, et Maryse Carrère ont en outre été adoptés en séance :
- le rétablissement de l'**imprescriptibilité des crimes commis sur mineurs** ;
- le rétablissement de la priorité donnée à l'**accueil de l'enfant dans son environnement familial,** avant tout placement en établissement ;
- une demande de rapport du Gouvernement au Parlement sur l'**accompagnement des personnes attirées sexuellement par des enfants** qui sollicitent de l'aide avant tout passage à l'acte.

Profondément attachés à la protection des plus vulnérables, les membres du RDSE apporteront leur soutien au projet de loi ainsi modifié, lors du vote solennel ce mardi 3 novembre. Marie-Claude LERMYTTE rappellera à cette occasion que « *Protéger les enfants est d'abord un devoir citoyen, une responsabilité collective* ».

CONTACT PRESSE
Groupe RDSE - Sénat
06 37 98 72 59
e.tanguy@clb.senat.fr
www.rdse-senat.fr
SUIVEZ-NOUS